



## Communiqué de presse

lundi 28 novembre 2011

### Au sujet de la situation financière de Bordeaux 3

L'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 n'a, à ce jour, reçu aucune notification d'une quelconque mise sous gestion rectorale.

En outre, un décret de 2008 (n° 2008-618 du 27 juin 2008) régissant le contrôle financier des universités prévoit en effet que, pour les universités passées aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE), deux déficits consécutifs de la section de fonctionnement conduisent à la mise sous tutelle du Recteur. Mais Bordeaux 3 n'est passée aux RCE qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011. À ce titre, elle était régie, jusqu'au 31 décembre 2010, par le décret 1994 (n° 94-39 du 14 janvier 1994). Or, celui-ci ne parlait pas de la seule section de fonctionnement, mais évoquait « les comptes » dans leur globalité. Et, de ce point de vue, le compte financier de 2009 faisait état d'un excédent global, l'université n'a donc pas eu deux années consécutives de déficit. D'autre part, si le compte financier de 2010 a vu un déficit de fonctionnement, celui-ci s'expliquait essentiellement par des opérations techniques relatives aux procédures comptables juste avant le passage aux RCE.

Par ailleurs **le compte financier 2011 sera en excédent de fonctionnement** et, l'université construit actuellement un **budget primitif 2012 en équilibre** qui a été dans un premier temps présenté en [Conseil d'administration le vendredi 25 novembre](#) et fera l'objet d'un vote le 16 décembre prochain.

La réalisation immédiate de l'équilibre de fonctionnement imposé par le contexte, alors que l'université souhaitait s'engager dans une trajectoire de retour vers l'équilibre à l'horizon 2013, n'est possible qu'au prix d'efforts qui vont toucher au fonctionnement de l'établissement et qui impactent les missions de service public de l'université : recalibrage de l'offre de formation, reports des projets de travaux de mise en sécurité, d'investissements immobiliers et informatiques, de formation continue des personnels, augmentation des ressources propres.

La situation est avant toute chose rendue difficile par le désengagement financier de l'État qui a transféré à l'établissement des charges insuffisamment compensées lors du passage aux RCE. Cette situation oblige Bordeaux 3 à organiser malgré elle la RGPP, la « Révision Générale des Politiques Publiques ». Cela revient, en d'autres termes, à affaiblir le potentiel de recherche et d'enseignement, ainsi que l'ensemble des conditions de fonctionnement de l'établissement.

**Contact presse** : Service communication • [isabelle.froustey@u-bordeaux3.fr](mailto:isabelle.froustey@u-bordeaux3.fr) • 05 57 12 15 98